

La lettre de l'Observatoire

des transferts d'armements • n°21 • 1/2000

LE CHIFFRE DU TRIMESTRE

28

Après le fameux périple du bâtiment de la marine nationale « La Praya » dans la zone asiatique qui avait servi de vitrine à la technologie militaire française, vient le tour de l'armée de l'air.

En effet, jamais l'armée de l'air française n'avait effectué un tel déploiement à l'occasion d'un salon destiné à la promotion de matériels militaires. En effet, pas moins de 28 appareils et 180 aviateurs français ont participé au salon Asian Aerospace 2000, qui s'est tenu, du 17 février au 4 mars 2000, à Singapour.

A partir du 22 février et durant toute la durée du salon, le Rafale, un Mirage 2000 C ainsi que la Patrouille de France ont effectué quotidiennement des démonstrations en vol : le tout payé par les contribuables français au moment même où l'on crie à l'insuffisance du budget de la défense.

Ce soutien sans faille de l'armée de l'air et des plus hautes autorités de l'Etat aux exportations d'armes françaises a maintes fois été suggéré dans divers rapports parlementaires consacrés au soutien aux ventes d'armes de la France. Il vient contredire l'esprit du rapport officiel du ministère de la défense sur sa politique en matière de ventes d'armes. Comment la France peut-elle respecter ses engagements internationaux sur la maîtrise des situations conflictuelles tout en participant à l'afflux anarchique d'armes en tout genre dans une région qui est loin d'être stable ?

En effet, la crise économique qui avait secoué l'Asie en 1997 commence à s'estomper dans presque tous les pays de la région. Participer à la relance de cet énorme marché militaire laissé en suspens ces dernières années, sans tenir compte du regain de tensions militaires amplifié récemment par la déstabilisation de l'Indonésie, par le conflit du Cachemire entre l'Inde et le Pakistan ou pire encore, par la sur-enchère entre la Chine et Taiwan peut paraître irresponsable.

Belkacem Elomari

LE RAPPORT FRANÇAIS SUR LES EXPORTATIONS D'ARMEMENTS

« Peut mieux faire... »

La parution d'un rapport officiel substantiel sur les ventes d'armes de la France vient combler une lacune que nous avons soulignée à maintes reprises depuis la création de l'Observatoire des transferts d'armements. Avec cette publication, la France rejoint plusieurs autres Etats de l'Union européenne - dont le Royaume-Uni, son principal concurrent du Vieux Continent sur le marché des armes - sur la voie de la transparence. C'est certainement un bon signe dans un domaine où la démocratie française n'avait pas, jusqu'à présent, beaucoup brillé.

Désormais, nous aurons une liste plus complète des pays «clients» des armes françaises : en 1998 selon le rapport officiel, ils étaient 123 à avoir commandé, acquis ou été autorisés à acquérir des matériels de guerre «made in France». De son côté, l'Observatoire des transferts d'armements en avait recensé 75. Cependant - autre innovation du rapport officiel où les ventes d'armes sont mentionnées en montants - les 48 pays «manquants» du recensement de l'Observatoire représentent environ 3 % du montant total (commandes ou livraisons), ce qui confirme la fiabilité de notre rapport.

Sans entrer dans l'analyse du rapport officiel (voir dossier intérieur) notre principale critique porte sur le fait que la transparence affichée ne débouche pas forcément sur plus de démocratie. Bien que ce rapport soit adressé par le ministre de la Défense au Parlement, nous n'avons trouvé aucune ouverture sur le principe du contrôle parlementaire des ventes d'armes qui reste l'apanage de l'Exécutif. Pour ne prendre en compte que la période récente, nous avons constaté, pourtant, que les parlementaires sont de plus en plus nombreux à interroger le gouvernement, par des questions écrites, sur le commerce des armes, la prolifération des armes légères, les mines antipersonnel, l'application du code de conduite... De plus, une «mission d'information parlementaire sur les exportations françaises d'armements» a été constituée depuis près d'un an et doit prochainement rendre compte de ses travaux. Autant dire que les représentants de la Nation sont sensibilisés au problème et d'autant plus conscients de leurs responsabilités qu'ils sont aiguillonnés par une «société civile» de plus en plus exigeante. Pourquoi donc cette mise à l'écart des élus garants du fonctionnement démocratique de nos institutions ?

Le rapport 1999-2000 de l'Observatoire des transferts d'armements qui vient de sortir, relancera ce débat : nous vous invitons fortement à le lire en complément du rapport officiel !

Bruno Barrillot

La transparence, un premier pas encore insuffisant

Pour la première fois, un rapport sur la politique française d'exportations d'armes vient d'être distribué à la représentation nationale. Cet acte de transparence dont on ne peut ignorer l'objectif mérite une analyse. Fidèle à sa tradition, l'Observatoire des transferts d'armements pointera les avancées et soulignera les quelques points faibles qui pourraient être pris en compte dans les prochains rapports que le ministère de la défense a promis.

Une transparence accrue

Les 123 pays clients d'armes françaises

L'Observatoire des transferts d'armements avait recensé pour son édition 1999-2000, quelque 75 pays qui constituent le « *Tour du monde des pays acquéreurs* ». Avec le rapport officiel, nous avons décompté 33 pays supplémentaires qui ont commandé ou reçu des armes françaises et 15 autres pays supplémentaires pour lesquels a été délivré un agrément de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG) pour acquérir des armes françaises en 1998. Notre décompte porte donc sur 123 pays clients des armes françaises, ce qui permet de dire qu'à part les petits Etats insulaires des Caraïbes ou du Pacifique et quelques Etats africains, plus de la moitié des pays de la planète sont touchés par le commerce des armes de la France.

Les listes des pays clients d'armes françaises en 1998 (commandes, livraisons) du rapport officiel se présentent comme un développement par pays des états des ventes d'armes qui étaient antérieurement fournis par le ministère de la défense par grandes régions du monde (Maghreb-Moyen-Orient, Europe, Asie, Amérique, Afrique). Par contre, le rapport officiel détaille par pays les grandes catégories de matériels (matériels aéronautiques, navals ou terrestres), ce qui n'était pas le cas auparavant. Ces données, à l'avenir, permettront d'utiles comparaisons avec le niveau de l'application des critères du code de conduite, en particulier l'aide au développement reçue, le respect des droits humains et le niveau des dépenses sociales de ces pays.

Eclaircissements sur les critères d'autorisation des ventes d'armes

La publication, réclamée depuis longtemps, des critères pris en compte par la CIEEMG est également bienvenue, même si l'adoption par la France du code de conduite européen minimise la portée de cette divulgation. Il va de soi, aujourd'hui,

que le code de conduite européen s'impose dans le système juridique de contrôle des exportations d'armes de la France. Mais l'énoncé des critères n'est guère suffisant : il serait utile de connaître leur hiérarchisation pour évaluer ce qui est déterminant dans la politique française en la matière.

Le rapport officiel développe, par contre, toute une série de dérogations à ces critères, liées à sa politique étrangère, aux accords de défense, à son appréciation de la « sortie de crise » d'un éventuel pays client. Par contre, des critères pris en compte par la CIEEMG peuvent entrer en conflit avec ceux du code de conduite européen, notamment ceux qui s'appliquent à la situation économique du pays destinataire.

En présentant toutes ces exceptions à la règle formulée dans les critères, la France s'en tient encore trop à l'esprit de sa législation de base en la matière (rappelée à plusieurs reprises) qui repose sur le principe de la « *prohibition* », les exportations d'armes constituant une exception au principe... A plusieurs reprises, le rapport officiel invoque la « souveraineté » de la France si bien que sa propre appréciation semble primer sur l'application du code de conduite. Un cas de « passer outre » est même signalé dans le rapport pour la période 1998-99 : il s'agirait d'un « pays de l'OTAN » (Turquie ?) auquel la France aurait livré des « épiscopos » pour véhicules blindés.

Malgré ces remarques, le lecteur du rapport officiel trouvera une utile mise à plat du système de contrôle des exportations d'armes de la France : on a là les principes de base qui permettront peut-être de réviser le maquis de textes législatifs sur les armes depuis le décret-loi de 1939. Par ailleurs, la France souligne que sa politique tient compte des systèmes de contrôle internationaux (contrôle des technologies à double usage, arrangement de Wassenaar sur les armes conventionnelles...) qui sont succinctement décrits.

Des insuffisances notoires

Une transparence trop limitée sur les destinataires des armes françaises

Les listes de commandes et livraisons par pays présentées dans le rapport comportent cependant un manquement grave à la transparence pourtant annoncée dans l'introduction à ces mêmes tableaux. Il n'est pas admissible que plus de 38 % du montant des livraisons d'armes de la France pour 1998 aient une destination non identifiée. Ainsi, le rapport indique-t-il un « sous-total » rassemblant les livraisons aux « *organisations internationales, Etats non membres de l'ONU et autres destinations* » de 15, 884 milliards de francs, dont 12,995 milliards en matériels aéronautiques (sur un total de 41,178 milliards de francs). Il n'échappe à personne que « *l'Etat non membre de l'ONU* » est Taïwan et que les 12,995 milliards peuvent correspondre au règlement de l'acquisition des Mirage 2000 (et des missiles associés) par ce pays. On peut supposer que la France a également livré des matériels aux forces de maintien de la paix de l'ONU dont elle est partie prenante. Mais il reste les « *autres destinations* » qui permettent à nouveau à la France de maintenir le secret défense dans un discours qui affiche la transparence.

Le même « sous-total » (organisations internationales, Etats non membres de l'ONU et autres destinations) du tableau des commandes prises en 1998 n'atteint que 2,6 % du total des commandes. Reste à vérifier, pour les années suivantes, que le déséquilibre du tableau des livraisons entre ce qui est « secret » et ce qui est « public » soit du même ordre.

Quel intérêt la France a-t-elle à laisser échapper de telles incohérences entre son discours et sa pratique ? Les médias nationaux et internationaux ont suffisamment parlé des ventes d'armes à Taïwan pour qu'il soit inutile de les camoufler. De plus, une telle dissimulation peut faire porter la suspicion sur la politique étrangère de la France : y a-t-il eu livraison

Trafics d'armes

Le Togo en première ligne

Un récent rapport au Conseil de sécurité des Nations Unies (28 février 2000) vient de mettre en cause la participation de plusieurs pays africains dans la fourniture d'armes au mouvement d'opposition armée UNITA en Angola, en violation des sanctions imposées par le Conseil de sécurité interdisant de vendre ou de fournir à l'UNITA des armements et du matériel militaire.

Le groupe d'experts qui a rédigé ce rapport résume ainsi le problème : « L'UNITA a pris une quantité non négligeable d'armements et de matériels militaires aux forces gouvernementales au cours des combats. En outre, elle a aussi pu importer de grandes quantités d'armements et de matériel militaire en raison de quatre facteurs principaux : premièrement, certains pays d'Afrique ont accepté de lui céder leurs certificats d'utilisateur et de faciliter le passage sur leur territoire d'armements et de matériel militaire qui lui étaient destinés - en particulier le Zaïre sous Mobutu, le Togo et le Burkina Faso. Deuxièmement, certains pays fournisseurs d'armements - plus particulièrement la Bulgarie, en l'espèce - ont accepté de vendre des armes de façon officielle ou officieuse, sans se soucier réellement de leur destination finale. Troisièmement, des marchands d'armes et des transporteurs aériens internationaux se sont pressés d'offrir leurs services comme intermédiaires entre l'UNITA et les fournisseurs d'armements et de matériel militaire. Quatrièmement, l'UNITA a toujours trouvé les moyens de payer pour ce qu'elle voulait. »

Parmi les trois pays africains cités, le Togo est particulièrement visé par ce rapport très documenté qui implique tout particulièrement le président Eyadéma. Après le renversement de Mobutu (Zaïre), Eyadéma, moyennant argent et diamants, « est devenu le principal fournisseur de l'UNITA en certificats d'utilisateur final d'armements et de matériel militaire ».

De tels faits n'empêchent pas la coopération militaire française de poursuivre ses activités avec le Togo du même président Eyadéma. En 1998, la CIEEMG a accordé 16 agréments préalables pour des fournitures d'armes au Togo.

Bruno Barrillot

d'armes à des pays en conflits, en pleine contradiction avec les critères du code de conduite ?

Une insuffisance du rapport officiel porte également sur les moyens de contrôle des exportations d'armes françaises fabriquées sous licence à l'étranger. De plus, face à l'internationalisation de l'industrie d'armement, on imagine aisément que le contrôle des ventes d'armes sera d'autant plus difficile qu'une harmonisation des législations nationales ne sera pas mise en chantier.

Information limitée sur les types de matériels exportés

Le rapport officiel présente également une incohérence fondamentale dans la présentation des diverses facettes de ses ventes d'armes. D'un côté, le rapport présente les commandes (89 pays identifiés) et livraisons (90 pays identifiés) en indiquant les montants en millions de francs selon les grandes catégories de matériels (aéronautique, maritime, terrestre), de l'autre il donne la déclaration de la France au Registre de l'ONU, identifiant 13 pays clients et donnant le nombre et la dénomination du matériel.

L'Observatoire souligne le manque d'informations précises du rapport officiel. En effet, le rapport ne fournit que les montants financiers sans donner de précision sur le type de matériel exporté ni aucune information spécifique sur les ventes d'armes légères et de petit calibre. Pire encore, les dons au titre de la coopération militaire ne sont même pas pris en compte alors qu'ils font partie des transferts d'armements.

Code de conduite : une application à revoir

Le bilan de l'application des critères de la CIEEMG et du code de conduite européen présenté en fin du rapport officiel ne manque pas d'étonner - même s'il est détaillé par pays - principalement en raison des explications de refus notifiés. Quand on saura qu'un seul refus notifié a été opposé au titre du « respect des droits de l'homme dans le pays de destination finale », on mesurera l'ampleur de la divergence d'appréciation sur ce problème entre l'Observatoire des transferts d'armements et les services officiels chargés du contrôle des ventes d'armes. Que penser, en effet, des contrats conclus avec l'Algérie, la Chine, les Emirats Arabes Unis, le Pakistan, la Turquie... au regard du respect des droits humains ?

Deux avancées de principe ont été évoquées dans l'énoncé des fondements de la politique française et des procédures de

contrôle prévoyant l'une, d'inclure « certains matériels paramilitaires ou utilisés couramment par les forces de sécurité » (autrement dit les matériels de police), l'autre de se préoccuper de la prolifération des armes légères. Cependant, le rapport officiel ne permet pas de vérifier l'application de ces « avancées » puisqu'il exclut de désigner explicitement les matériels exportés.

On constate de même qu'un seul refus a été notifié au titre de la « compatibilité des exportations d'armement avec la capacité technique et économique du pays destinataire »... La simple lecture de la liste des quelque 123 pays destinataires des armes françaises en 1998 suffit à mesurer combien ce critère n'est pas déterminant lorsqu'il s'agit de vendre des armes.

D'une manière globale, 16 refus notifiés en 1998 sur 3847 agréments et 34 refus notifiés entre le 1er janvier et le 5 mai 1999 sur un nombre non connu d'agréments, ne laissent guère apparaître une ferme volonté politique pour diminuer le poids des ventes d'armes !

Pas d'ouverture sur un contrôle parlementaire des ventes d'armes

Bien que le rapport du ministre de la défense soit adressé au Parlement, ce dernier n'est nullement interpellé pour donner son avis.

Concernant le génocide rwandais, la Mission d'information Quilès avait souligné les dysfonctionnements de l'application de la réglementation française en matière de transferts d'armements, et même ajouté que « cette situation n'était pas propre au Rwanda ». On comprendra dès lors que le gouvernement ne souhaite pas que le Parlement s'intéresse de trop près aux ventes d'armes d'autant plus que le contrôle parlementaire en la matière n'a jamais fait partie de la culture gouvernementale française.

Cependant la transparence tant affichée tout au long du rapport officiel devrait déboucher sur la mise en place d'un contrôle démocratique. La « mission d'information parlementaire sur les exportations françaises d'armements » doit rendre prochainement son rapport, sans doute après examen approfondi du rapport officiel du ministre de la défense. Gageons qu'elle avancera des mesures concrètes permettant de resituer le débat démocratique dans ce domaine trop longtemps réservé à un cercle restreint de l'administration et de prendre en compte les propositions de la société civile.

Production d'armes et puissance des Nations

Renaud Bellais

L'Harmattan, coll. "Économie et innovation",

Paris, 1999, 221 pages.

La production d'armements constitue-t-elle une entrave à la croissance économique ? Tel est le point de départ de cet ouvrage sur les relations qu'entretiennent l'industriel, le marchand, le militaire et le politique. En effet, après avoir appartenu « *aux terrae incognitae des sciences économiques* », le débat sur les enjeux de la production des armements a, pour Renaud Bellais, un goût d'« *inachevé* » laissant « *de nombreuses questions en suspens* ».

La thèse défendue par l'auteur est que « *si les armes ne contribuent pas directement et à court terme à la croissance économique, il est abusif de croire que leur production ne contribue aucunement à cette dernière* ». L'augmentation annoncée des dépenses militaires de plusieurs pays grands producteurs d'armements (États-Unis, France, etc.) avec comme conséquence la reprise des affaires dans le "monde de l'armement", tendrait à donner raison à Renaud Bellais.

En fait, ce qui permet, selon l'auteur, à la production d'armement — qui est un fardeau à court terme — de se transformer en atout dans une économie mondialisée où règne une concurrence exacerbée, c'est son statut d'exception. Les États, privés de leurs leviers traditionnels d'intervention dans le champ économique, usent de l'argument de la "défense nationale" pour mettre en place une politique industrielle et technologique forte. Notamment au travers d'un important investissement dans la recherche et développement militaire « qui bénéficie grandement à l'ensemble des firmes nationales et leur accorde un avantage concurrentiel, sans que les États n'en courent les "foudres" de l'OMC et des autres institutions internationales ».

Un regret : l'auteur évacue trop rapidement la question de la finalité des armements et des enjeux sociaux, éthiques, en renvoyant dos à dos partisans et opposants.

Patrice Bouveret

Espagne

Courant février 2000, un contrat a été signé entre le ministère de la Défense espagnol et la société franco-allemande Eurocopter portant sur la fourniture de 15 hélicoptères légers EC 120 B Colibri. Les livraisons débuteront en juillet 2000 et seront achevées d'ici juillet 2001. Ce contrat d'environ 98 millions de francs, prévoit également la fourniture d'un simulateur d'entraînement et d'un stock de pièces détachées.

Grèce

En février 2000, la Grèce a commandé 4 hélicoptères Cougar AS 532 de la société franco-allemande Eurocopter. Le 21 mars 2000, le ministre grec de la défense a déclaré que le charc Leclerc de Giat Industries restait en lice (avec d'autres modèles allemand, américain et anglais) pour l'appel d'offre en vue de l'achat par la Grèce de 250 chars de combat. Le choix de la Grèce interviendra au plus tôt en juin 2000.

Maroc

Les Chantiers de l'Atlantique ont obtenu, en juillet 1999, la confirmation de la commande par le Maroc de deux frégates de type Floréal. Ces deux frégates de surveillance seront construites à Lorient. La première sera livrée en juillet 2001 et la seconde fin janvier 2002.

Pologne

La société franco-allemande Eurocopter propose à la Pologne d'acheter 32 exemplaires de l'hélicoptère Tigre en version antichar. Le Tigre se trouve en compétition avec quatre autres modèles, notamment américain et italien.

Roumanie

En janvier 2000, Giat Industries a commencé à livrer à la Roumanie 24 tourelles THL-20 à canon de 20 mm M621 destinées aux

hélicoptères IAR-330 Puma produits sous licence française à Brasov.

Sénégal


Un engin de débarquement d'infanterie et de chars, l'Edic 9070 *Javeline* a été cédé gratuitement par la France, en février 2000, à la marine sénégalaise au cours d'une cérémonie réunissant une importante délégation de militaires français et sénégalais.

Singapour

Le 3 mars 2000, un contrat a été signé entre le ministère de la Défense de Singapour et la société française DCN International portant sur la fourniture de six frégates «furtives». La première frégate sera construite à DCN Lorient et sera livrée à Singapour en 2005, tandis que les cinq autres seront construites localement par Singapore Technologies Marine. Tous ces navires seront opérationnels en 2009. Le montant de ce contrat n'est pas connu exactement, mais à Singapour on cite le chiffre de 1,5 milliard de dollars (environ 10 milliards de francs). Par contre à Paris on donne un montant d'environ 5 milliards de francs laissant supposer que le contrat couvre seulement la construction des frégates sans leurs systèmes de combat.

Turquie

L'hélicoptère Tigre de la société franco-allemande Eurocopter a été retiré de la compétition au profit de matériels américain, italien ou israélo-russe par le gouvernement turc. L'échec de ce marché pour Eurocopter s'expliquerait par des dissensions entre la France et l'Allemagne à propos des ventes d'armes à la Turquie, l'Allemagne étant plus que réticente. Les scrupules allemands ont été vite balayés puisque le gouvernement turc a choisi, début mars 2000, pour équiper son armée de chars allemands Léopard-2 (1000 exemplaires) au détriment du char Leclerc que Giat Industries proposait au nom de la France.



OBSERVATOIRE
des transferts d'armements

Le rapport 1999-2000 de l'Observatoire des transferts d'armements vient de paraître !

Les ventes d'armes françaises au regard des droits humains. L'analyse du rapport gouvernemental de la France.

220 pages, 106 F port compris (16,16 €)

La lettre de l'Observatoire, trimestrielle de l'Observatoire des transferts d'armements

187 montée de Choulans 69005 Lyon • Tél. (33) 04 78 36 93 03 - Fax (33) 04 78 36 36 83

• Édité en français et en anglais • Abonnement pour un an (4 n°) : 80 FF - 12 Euros (chèque à l'ordre du CDRPC, CCP Lyon 3305 96 S) •

• Rédacteur en chef : Belkacem Elomari • Comité de rédaction : B. Barrillot - P. Bouveret - B. Elomari • Traduction : Mary Davis •
• Imprimé par nos soins •

mars 2000 • Directeur de publication : Patrice Bouveret • CPPAP n°76204 AS • ISSN 1260-9935 • Dépôt légal à date de parution